C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION [redacted] - - 0008/D/CIMA/CRCA/PDT/2013

PORTANT BLÂME A MONSIEUR VIDJANNAGNI COSSI BARTHELEMY, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GENERATION NOUVELLE D'ASSURANCES (GNA-CI) DE CÔTE D'IVOIRE

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en sa 72ème session ordinaire du 08 au 12 juillet 2013 à Douala (République du Cameroun) ;

VU le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains, notamment en ses articles 16 et 17 ;

VU le code des assurances des Etats membres de la CIMA, notamment en ses articles 312, 321, 321-2, 335 et 337 ;

Considérant que les dirigeants de la Génération Nouvelle d'Assurances (GNA-CI) de Côte d'Ivoire ont exposé la société à des risques excessifs à travers une opération d'emprunt de sept milliards (7 000 000 000) de francs CFA destiné à l'acquisition d'une institution bancaire;

Considérant que la société présente au 31 décembre 2011 un déficit de couverture de ses engagements réglementés d'au moins quatre milliards cent soixante-trois millions (4 163 000 000) de francs CFA ;

Considérant que ces différents manquements mettent en péril l'exécution des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats ;

Après audition des dirigeants de la société, en présence du représentant du Ministre en charge des assurances de la République de Côte d'Ivoire,

DECIDE :

Article 1er : un blâme est infligé à **Monsieur VIDJANNAGNI COSSI Barthélémy**, Président du Conseil d'Administration de la société Génération Nouvelle d'Assurances de Côte d'Ivoire (GNA-CI).

B.P. 2750 - LIBREVILLE REPUBLIQUE GABONAISE TEL. (241) 01 44 37 79 - FAX (241) 01 73 42 88
E-mail : cima@cima-afrique.org - Site web : www.cima-afrique.org

Article 2 : la présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de la Conférence, au Journal Officiel et / ou dans un journal d'annonces légales de la République de Côte d'Ivoire).

Fait à Douala, le 12 JUIL 2013.

Le Président de la CRCA

Commission Régionale de Contrôle des Assurances
Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Le Président de la C.R.C.A
CIMA

Demba Samba DIALLO

B.P. 2750 - LIBREVILLE REPUBLIQUE GABONAISE TEL. (241) 01 44 37 79 - FAX (241) 01 73 42 88
E-mail : cima@cima-afrique.org - Site web : www.cima-afrique.org